

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20141211-2014\_A246-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2014  
Date de réception préfecture : 16/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_A246**

**OBJET : Ressources - Finances - Avance de trésorerie à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de la Burlière à Trets sur l'exercice 2015**

Le 11 décembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 décembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BORELLI Christian – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENCO Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s)** : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIE Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – BERNARD Christine donne pouvoir à SUSINI Jules – BONTHOUX Odile donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BOUDON Jacques donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – CORNO Jean-François donne pouvoir à GERARD Jacky – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MERGER Reine – FREGEAC Olivier donne pouvoir à ALBERT Guy – LAFON Henri donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – MALAUZAT Irène donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BARRET Guy – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – TAULAN Francis donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BACHI Abassia – BOUVET Jean-Pierre – CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – PEREZ Fabien – ZERKANI Karima

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**02\_1\_14**

**CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2014**

**Rapporteur :** Gérard BRAMOULLÉ

**Politique publique :** Ressources

**Thématique :** Finances

**Objet :** Avance de trésorerie à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de la Burlière à Trets sur l'exercice 2015

**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de la Burlière à Trets, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite la CPA pour l'octroi d'une avance de trésorerie remboursable de 4 200 000 € sur l'exercice 2015.  
En effet, conformément à l'article 28.7 du contrat de concession, le concessionnaire peut solliciter le versement d'une avance renouvelable, dans les conditions définies par l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales.

**Exposé des motifs :**

Par délibération n°2009\_A109 du 26 juin 2009, la Communauté du Pays d'Aix a approuvé la création de la ZAC de la Burlière à Trets.

La réalisation de la première tranche de 10,9 hectares a été confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires au travers d'une concession d'aménagement par décision du Bureau du 29 septembre 2010.

Par courrier en date du 22 octobre 2014, la SPLA a transmis à la CPA un bilan prévisionnel actualisé, faisant apparaître les moyens financiers à mobiliser pour exécuter les travaux d'aménagement. Afin de ne pas alourdir la participation d'équilibre de la CPA, la SPLA propose de ne pas recourir à un emprunt mobilier. Ainsi, en s'appuyant sur les dispositions de l'article 28.7 du contrat de concession, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite auprès de la CPA une avance de trésorerie pour l'année 2015, d'un montant de 4 200 000€, remboursable avant le 31 décembre 2015, conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement.

En effet, selon les termes de l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales, « le concédant peut consentir des avances justifiées par un besoin de trésorerie temporaire de l'opération ; [...] ces avances font l'objet d'une convention approuvée par l'organe délibérant du concédant et précisant leur montant, leur durée, l'échéancier de leur remboursement ainsi que leur rémunération éventuelle. »

La convention d'avance de trésorerie entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires est jointe en annexe à ce rapport.

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1523-2 ;

VU la délibération n°2009\_A106 du Conseil communautaire du 26 juin 2009 portant création de la ZAC de la Burlière à Trets ;

VU la délibération n°2010\_B432 du Bureau communautaire du 29 septembre 2010 portant sur la passation d'un contrat de concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la réalisation de la première tranche de la ZAC de la Burlière à Trets ;

VU le courrier de sollicitation en date du 22 octobre 2014 du Directeur de la SPLA « Pays d'Aix Territoires » accompagné du bilan prévisionnel dynamique actualisé ;

VU l'avis de la Commission des Finances et du Contrôle de Gestion du 13 novembre 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2014 ;

## **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCORDER** une avance de trésorerie à la SPLA Pays d'Aix Territoires d'un montant de 4 200 000 euros sur l'exercice 2015 remboursable avant le 31 décembre 2015 dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC de la Burlière à Trets ;
- **APPROUVER** les termes de la convention d'avance de trésorerie entre la CPA et la SPLA Pays d'Aix Territoires ;
- **AUTORISER** Madame le Président à signer la convention avec la SPLA Pays d'Aix Territoires ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- **CHARGER** Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté du Pays d'Aix d'opérer les mouvements financiers et comptables correspondants.

# **CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LA REALISATION DE LA ZAC DE LA BURLIERE A TRETS**

## **Convention d'avance de trésorerie pour 2015 Entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires**

### **ENTRE LES SOUSSIGNES :**

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par Maryse JOISSAINS MASINI, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 11 décembre 2014

Désignée ci-après par la Communauté

**D'une part,**

### **ET**

La Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital de 500 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le n° 520 668 443, dont le siège social est à Aix en Provence au 2 rue Lapierre, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ en vertu de sa qualité de Président du conseil d'administration et Directeur Général.

Désignée ci-après par la SPLA Pays d'Aix Territoires

**D'autre part,**

#### **ARTICLE 1 : Il est préalablement exposé ce qui suit**

La Communauté a confié à la SPLA Pays d'Aix Territoires, dans le cadre d'une concession d'aménagement, la réalisation de la ZAC de la Burlière à Trets.

A ce titre, le concessionnaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements prévus dans la concession ainsi que la réalisation d'études nécessaires à leur exécution. La première tranche de l'opération a pour objectif d'offrir des terrains d'activités aux entreprises implantées à proximité du centre ville.

#### **ARTICLE 2 : Avance consentie par la Communauté du Pays d'Aix à la SPLA**

Pour permettre à la SPLA Pays d'Aix Territoires de poursuivre sa mission et de faire face aux dépenses à venir, et dans l'attente des recettes définitives provenant de la revente des terrains, la Communauté du Pays d'Aix lui consent une avance de trésorerie sur l'exercice 2015.

Cette avance de trésorerie s'élève à 4 200 000 euros conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement joint dans le courrier de demande du 22 octobre 2014.

Cette avance de trésorerie 2015 consentie par la CPA sera versée au mois de janvier 2015 et elle devra être remboursée par la SPLA Pays d'Aix Territoires avant le 31 décembre 2015.

#### **ARTICLE 3 : Conditions financières particulières**

Au cas où l'opération concernée se trouve temporairement en situation excédentaire de trésorerie sur l'année 2015, la SPLA Pays d'Aix Territoires valorisera les produits générés par cet excédent sur l'index TAM afin de les imputer sur les produits financiers de l'opération.

#### **ARTICLE 4 : Remboursement anticipé en cours d'année**

Le cas échéant et à la demande de la Communauté du Pays d'Aix, la SPLA Pays d'Aix Territoires devra procéder au remboursement anticipé de cette avance.

Fait à Aix-en-Provence

Le

*Le Président de la  
Communauté du Pays D'Aix*

**Maryse JOISSAINS MASINI**

*Le Président Directeur Général  
de la SPLA Pays d'Aix Territoires*

**Gérard BRAMOULLÉ**

Aix en Provence, le 22 octobre 2014

**COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX**  
Monsieur Christian BOUCHERIE  
Directeur Général des Services  
CS 40868

**13611 AIX EN PROVENCE CEDEX 1**

**Nos Réf. : SS/MJG/SM n° 1605/2014**



2014105PLR1605

**Objet : ZAC DE LA BURLIÈRE - COMMUNE DE TRETS – 2011/2021**  
Demande d'avance de trésorerie à la Communauté du Pays d'Aix

**Affaire suivie par :**

Vanessa GARELLO  
Relations financières avec les communes  
Téléphone : 04 42 93 78 58  
Mail : vgarello@agglo-paysdaix.fr

Monsieur le Directeur Général,

Concernant l'opération citée en objet, je vous prie de trouver ci-joint le bilan prévisionnel global actualisé au 15 octobre 2014.

Ce dernier fait apparaître un besoin en trésorerie de 4 200 000 € pour l'année 2015.

Il conviendrait donc de prévoir de verser à la SPLA Pays d'Aix Territoires une avance de trésorerie d'un montant de 4 200 000 € remboursable avant le 31 décembre 2015.

Je vous souhaite bonne réception des présentes et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur,

*pv*

  
Jean-Louis VINCENT

**PJ : Pièces annoncées**

## **TRETS – CONCESSION D'AMÉNAGEMENT ZAC DE LA BURLIÈRE**

Note sur l'actualisation du bilan financier en octobre 2014

Le bilan financier de la concession de la ZAC de la Burlière de Trets a été actualisé en octobre 2014 pour tenir compte, d'une part, des dépenses et recettes réelles de l'année 2014 et, d'autre part, pour redéfinir le bilan prévisionnel de l'année 2015 et des besoins en trésorerie pour cette même année.

Les montants totaux du bilan sont inchangés par rapport au bilan approuvé au titre du CRAC 2013. Seuls changent les montants, année par année.

### **1. Evolution des dépenses en 2014 et 2015**

Les acquisitions de 2014 sont moins élevées que prévues.  
Celles de 2015 sont revues à la hausse du fait que les acquisitions non réalisées en 2014 auront lieu en 2015.

Les travaux de 2014 sont moins importants que prévus.  
Ceux de 2015 sont revus à la baisse pour cause de fouille archéologique. Au stade actuel, cette dépense est imputée sur le poste travaux sans changement du montant global.

Dès résultat de la consultation des opérateurs de fouille qui est en cours, il conviendra de définir avec le concédant, et par voie d'avenant, le mode de financement de cette dépense supplémentaire.

### **2. Evolution des recettes en 2014 et 2015**

La participation CPA de 2014 est moins élevée que prévue, du fait que l'apport en nature du terrain cadastré CH n° 64 n'aura pas lieu en 2014.

Cette participation est décalée à 2015.

De même, en dépenses, l'acquisition du terrain est décalée à 2015.

Toutes les cessions prévues pour 2015 sont décalées à 2016, pour cause de décalage des travaux du fait de la fouille archéologique qui sera réalisée pendant l'année 2015.

Toutes les cessions des années suivantes sont décalées d'une année.

En 2014, des produits financiers devraient être générés pour un montant d'environ 50 000 €.

### **3. Impact sur la trésorerie en 2015**

Le résultat d'exploitation prévisionnel pour l'année 2014  
est d'environ : - 158 000 €  
Le résultat d'exploitation fin 2013 était de : - 1 749 000 €  
En cumulé, le résultat fin 2014 sera d'environ : - 1 907 000 €

Le résultat prévisionnel de l'année 2015 s'élevant à - 2 314 000 €, le résultat cumulé sera donc de l'ordre de - 4 200 000 € et le besoin en trésorerie de 4 200 000 € est justifié.

## CR LC02 Zac Burlière - Trets

Concession - Constaté € H.T - Actualisation au 15/10/2014

Intitulé	Bilan Approuvé		Réalisé Total	Fin 2012 Année	2013 Année	2014 Année	2015 Année	2016 Année	2017 Année	2018 Année	2019 Année	Bilan	
												Au delà	Nouveau Ecart
RESULTAT D'EXPLOITATION	58 228	-1 749 395	-1 310 061	-347 696	-158 478	-2 314 241	-784 816	-1 374 354	1 724 983	1 852 445	2 770 446	58 228	0
DEPENSES	14 456 787	3 286 361	2 258 876	705 727	388 598	3 019 508	4 524 511	3 023 632	83 923	73 117	378 895	14 456 787	0
ETUDES	13 519	18 533	1 275	12 244	5 014							18 533	5 014
ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	4 757 447	2 940 098	2 107 634	591 727	280 737	1 659 663	1 117 686					4 757 447	0
TRAVAUX	7 717 682	38 573	36 821	36 821	10 552	1 148 734	3 875 300	2 646 278				7 717 686	4
HONORAIRES	986 367	65 662	38 406	8 780	21 562	150 297	445 034	305 648	11 623			981 350	-5 017
FRAIS DIVERS	16 636	14 612	402	3 290	10 919	1 000	500	524				16 636	0
PARTICIPAT° AUX EQUIPTS PUBLICS													
CHARGES FINANCIERES	4 091	4 091	1 227	2 865								4 091	0
REMUNERATIONS	961 045	204 793	109 933	50 000	59 813	59 813	85 991	71 183	72 300	73 117	378 895	961 045	0
RECETTES	14 515 015	1 536 966	948 816	358 031	230 120	705 267	3 739 695	1 624 278	1 808 906	1 925 562	3 149 341	14 515 015	0
CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	11 908 050											11 908 050	
PARTICIPATIONS	2 400 119	1 430 120	900 000	300 000	230 120	705 267					2 859 609	2 400 119	
SUBVENTIONS													
AUTRES PRODUITS	100 000							25 000	25 000		25 000	100 000	0
PRODUITS FINANCIERS	106 846	106 846	48 816	58 051								106 846	0
REMBOURSEMENTS PREFINANCTS													
FINANCEMENT		4 200 000		4 200 000			-1 700 000	900 000	-3 400 000			0	0
AMORTISSEMENTS	37 800 000	12 600 000	4 200 000	4 200 000	8 400 000	8 400 000	6 700 000	5 900 000	3 400 000			41 200 000	3 400 000
EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)													
AVANCES (REMBOURSEMENT)	21 000 000	8 400 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	2 500 000	3 400 000				22 700 000	1 700 000
TRESORERIE (SORTIES)	16 800 000	4 200 000	4 200 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	5 000 000	6 800 000	3 400 000			18 500 000	1 700 000
MOBILISATIONS	37 800 000	16 800 000	4 200 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	5 000 000	6 800 000				41 200 000	3 400 000
EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)													
AVANCES (ENCAISSEMENTS)	21 000 000	12 600 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	2 500 000	3 400 000				22 700 000	1 700 000
TRESORERIE (ENTREES)	16 800 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	2 500 000	3 400 000				18 500 000	1 700 000
TRESORERIE				2 510 918	2 310 942	-583 399	-3 205 184	-3 939 860	-5 267 510	-3 042 555	25 575	25 575	

**PAYS D'AIX TERRITOIRES**

SPLA au capital de 500 000 €

2, rue Lapierre

Adresse postale : BP 80251

13608 AIX EN PROVENCE Cedex 1

RCS AIX EN PROVENCE 520 668 443

Le Directeur  
**Jean-Louis VINCENT**

pe 

**OBJET : Ressources - Finances - Avance de trésorerie à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de la Burlière à Trets sur l'exercice 2015**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	4
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	81
Majorité absolue	41
Pour	81
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - de BUSSCHERE Charlotte - LENFANT Gaëlle

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



15 DEC. 2014